Le L.O.F. qu'est ce que c'est ?

Le L.O.F. est le Livre des Origines Françaises. C'est grâce à cela que l'on connait le pedigree d'un chien et que l'on s'assure que l'animal est conforme au standard de la race à laquelle il appartient.

Lorsqu'un animal est inscrit au L.O.F., on peut utiliser le terme "chien de race", dans le cas contraire, on dira que le chien est "type" ou "d'apparence raciale".

Comment inscrire mon chien?

L'inscription se fait dès la saillie. En effet, lorsque 2 reproducteurs, eux-mêmes inscrits de façon définitive, font une saillie, celle-ci doit être déclarée par l'éleveur.

A la naissance, la portée est déclarée auprès de la Société Centrale Canine et les chiots reçoivent un certificat de naissance, dans lequel sont mentionnés ses 2 parents et ses ascendants. **C'est l'inscription provisoire au L.O.F.**

Pour que l'animal soit reconnu définitivement et reçoivent un certificat définitif, appelé aussi **pedigree**, il doit subir l'examen de confirmation.

En effet, le but du L.O.F. est de conserver des races conformes au standard. Or, même si les 2 parents sont conformes et ont un pedigree, leur descendance peut malheureusement parfois présenter des défauts. L'examen de confirmation permet de s'assurer que l'ensemble des qualités requises pour la race sont présentes chez l'animal et qu'il ne présente aucune tare. Cet examen se fait une fois la croissance terminée, soit entre 10 et 18 mois environ selon les races. Il est réalisé par un juge-confirmateur, spécialisé dans la race, et se fait en général lors d'exposition canine.

Livre ouvert et livre fermé

Livre ouvert

Lorsqu'une race est peu représentée et que l'on veut augmenter le nombre de reproducteurs inscrits, on peut inscrire les animaux "à titre initial".

Cela consiste à donner un pedigree à des animaux dont on ne connait pas l'ascendance, ou dont l'inscription n'a pas été faite de façon provisoire. Ils passent évidemment devant un juge-confirmateur afin de vérifier qu'ils sont conformes au standard de race.

Ils seront donc les premiers connus de la descendance et commenceront un nouvel arbre généalogique.

Cela permet d'apporter de nouveaux reproducteurs afin de conserver une variabilité génétique importante. En effet, si les reproducteurs deviennent trop peu nombreux, on risque d'augmenter la consanguinité et de sélectionner des qualités mais aussi des tares.

L'inscription à livre ouvert permet donc d'apporter du "sang neuf".

Livre fermé

Lorsqu'une race est très représentée, que les reproducteurs ayant de très bonne note sont très nombreux, et surtout que le nombre d'animaux inscrits est suffisant pour assurer la variabilité génétique de la race, on considère que la race ne nécessite plus l'apport d'autres individus. On acceptera évidemment les descendants des animaux déjà inscrit, mais aucune inscription à titre initial ne sera acceptée.

Le standard

Plus de 300 races sont désormais reconnues par la Société Centrale Canine. Pour chacune d'elle, il existe un document détaillant de façon très précise tout ce qui est demandé, accepté ou refusé pour la race : taille, couleur de poils, morphologie, caractère...

Certains défauts mineurs peuvent être acceptés mais l'animal obtiendra une appréciation moins bonne, les défauts plus importants peuvent disqualifier le chien qui ne sera alors pas confirmé et n'obtiendra pas son pedigree définitif. Ceci est gênant essentiellement si l'on veut faire de la reproduction.

L'ensemble des fiches standards des races sont visibles sur le site de la Société Centrale Canine: www.scc.asso.fr, rubrique "Pratique", sous- rubrique "Fiches et standards de race".

Conséquence à l'achat

Le fait que l'animal soit inscrit au L.O.F. explique son prix plus élevé car on s'assure ainsi qu'il est conforme au standard, indemne de défaut et que l'on est sûr de la pureté des géniteurs, c'est à dire qu'il n'y a pas eu de croisement.

Cela nécessite en effet un effort de la part de l'éleveur : recherche des reproducteurs, paiement des saillies parfois onéreuses, inscription provisoire...

Lorsque vous achetez un animal de pure race, vous devez être en possession dès l'achat, du certificat provisoire ou certificat de naissance, mais aussi de la carte d'identification de l'animal, du certificat de cession et du carnet de santé.

Certains éleveurs offre une garantie si l'animal n'est pas confirmé.

Le L.O.F. qu'est ce que c'est ?